



Maximiser le pouvoir du sport



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

“ Le sport permet de porter de façon puissante des valeurs universelles de respect, de partage, de solidarité qui soutiennent la construction de sociétés inclusives en s'adressant notamment aux plus jeunes ”

Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO

En tant qu'institution chef de file des Nations Unies pour le sport et l'éducation physique, l'UNESCO inspire, oriente et appuie l'élaboration de politiques et la prise de décisions dans le domaine du sport. Pour s'acquitter de cette tâche à l'échelle mondiale, l'Organisation s'appuie sur un **ensemble d'instruments unique en son genre** :

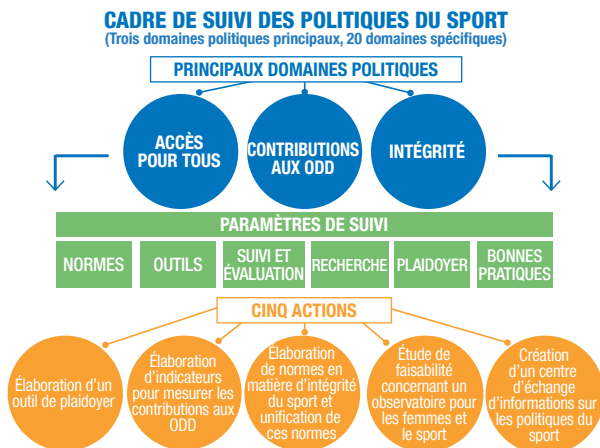
- la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport – référence fondée sur les droits et reposant sur des principes universels tels que l'égalité des genres, l'inclusivité, la sécurité, l'intégrité et la durabilité ;
- la Convention internationale contre le dopage dans le sport – instrument normatif de premier plan en matière d'éthique et de gouvernance sportives ;
- la Conférence internationale des ministres du sport (MINEPS) – forum qui a pour mandat de susciter un consensus mondial au sujet des questions de fond et des priorités en matière sportive ;
- le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) – mécanisme destiné à assurer l'adhésion des gouvernements et le contrôle de la qualité par des spécialistes.

De l'intention stratégique à la mise en œuvre

Adopté par la **sixième Conférence internationale des ministres du sport** (MINEPS VI) en juillet 2017, le Plan d'action de Kazan est largement reconnu comme la référence internationale en matière d'élaboration des politiques du sport. Associé au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, ce plan est un **cadre politique novateur en matière de sport** ;

fondé sur l'action, il est conçu pour traduire les recommandations politiques en actions mesurables et encourager la convergence entre décideurs. Élaboré par des spécialistes et des praticiens du monde entier, le Plan identifie 20 domaines politiques spécifiques – associés à des paramètres de suivi pour mesurer les progrès dans chacun de ces domaines – ainsi que cinq domaines prioritaires de coopération internationale.

La mise en œuvre du **Plan d'action de Kazan** structurera le travail du programme de l'UNESCO en matière de sport et du CIGEPS dans les années qui viennent.



Éducation physique de qualité

Seule matière axée à la fois sur l'acquisition de compétences physiques et sur un apprentissage fondé sur des valeurs, l'éducation physique constitue un tremplin idéal pour le renforcement des aptitudes, l'amélioration des résultats scolaires et l'adoption de modes de vie sains. L'UNESCO a mis au point un **ensemble de ressources pour l'éducation physique de qualité** comprenant des lignes directrices pour les décideurs, un document méthodologique, une infographie et une vidéo de plaidoyer, avec le soutien du Bureau international d'éducation (BIE), de la Commission européenne, du Comité international olympique (CIO), du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS), de l'OMS, du PNUD et de l'UNICEF. Ces lignes directrices définissent des repères pour mesurer les progrès accomplis dans des domaines essentiels, comme l'inclusivité et la formation des enseignants.

En 2016 et 2017, l'UNESCO et ses partenaires ont accompagné l'Afrique du Sud, les Fidji, le Mexique et la Zambie dans la révision de leurs politiques nationales d'éducation physique afin de les rendre inclusives, centrées sur les enfants et adaptées à leurs développements, conformément à l'ensemble de ressources pour l'éducation physique de qualité. Les politiques révisées en faveur d'une éducation physique de qualité devraient être adoptées au niveau gouvernemental et cet exercice pilote sera évalué à travers une analyse fondée sur une « théorie du changement » en 2018, permettant à d'autres pays de s'inspirer de cette expérience.

Éducation aux valeurs sportives

Des valeurs telles que le fair play, l'égalité, l'honnêteté, l'engagement et la solidarité donnent aux jeunes les moyens de prendre des décisions éclairées. Dans le cadre du **Partenariat pour l'éducation**, l'UNESCO a uni ses forces à celles de l'Agence mondiale antidopage (AMA), du CIEPSS, du Comité international pour le Fair Play, du CIO, et du Comité international paralympique pour mettre au point un support pédagogique différencié par origine culturelle et par âge, qui aide concrètement les enseignants à familiariser les élèves de huit à douze ans avec des valeurs portées par le sport. En s'associant à des clubs sportifs, l'UNESCO promeut aussi le respect de ces valeurs morales parmi les professionnels et les amateurs.



Protéger le sport

Des phénomènes comme le dopage, la corruption et la manipulation de la compétition mettent en péril l'intégrité du sport, qu'il soit pratiqué par des athlètes ou par des amateurs. Face aux menaces qu'ils font peser sur le sport, l'UNESCO plaide pour la prévention et la tolérance zéro. Cette conception repose sur un débat éclairé concernant la **gouvernance du sport**, le but étant de favoriser les interactions entre les pouvoirs publics, les organisations sportives, la société civile et les entreprises.

La Convention internationale contre le dopage dans le sport

Le recours à des substances et à des méthodes qui améliorent artificiellement les performances sportives ne porte pas seulement atteinte aux fondements éthiques du sport, mais compromet aussi gravement la santé physique et mentale des sportifs. Et ce phénomène n'est pas cantonné au haut niveau : il arrive que les sportifs amateurs et les jeunes en quête d'un idéal physique cèdent eux aussi à cette tentation.

La **Convention internationale contre le dopage dans le sport** a permis de mettre en place un cadre juridique quasi universel, fondé sur le Code mondial antidopage, harmonisant ainsi les efforts déployés à tous les niveaux par les gouvernements et le mouvement sportif pour lutter contre le dopage dans le sport. Par cette convention, 187 États signataires se sont engagés à limiter le trafic de substances dopantes, à appliquer des pratiques communes pour contrôler leur utilisation par les athlètes lors des compétitions, à améliorer les techniques de détection et à favoriser l'éducation et la dissuasion. Tous les deux ans, les États parties à la Convention organisent la Conférence des parties.

Le **Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport** aide les États parties à lutter contre le dopage grâce à la mise en place de projets anti-dopage dans les domaines de l'éducation, de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités. Depuis 2008, plus de 215 projets mis en œuvre par 108 pays ont ainsi bénéficié d'une aide financière – à hauteur de plus de 4 200 000 dollars des États-Unis.

Bureau de la Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport

Composition 2018-2019

- Présidence : Royaume d'Arabie saoudite
- Rapporteur : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Vice-Présidence : République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Togo

Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport

Composition 2018-2019

| | | |
|----------|----------------------|--------|
| Cameroun | Chine | Italie |
| Chili | Fédération de Russie | Koweït |

Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport

États membres

Composition 2018-2019

| | | | | | |
|----------------|-------------|----------------------|------------|----------|--------------|
| Afrique du Sud | Azerbaïdjan | Émirats arabes unis | Gambie | Malaisie | Turkménistan |
| Allemagne | Bahreïn | Fédération de Russie | Japon | Mexique | Turquie |
| Argentine | Colombie | Finlande | Madagascar | Tunisie | Ukraine |

Conseil consultatif permanent

Membres permanents

1. Association Globale des Fédérations Internationales Sportives (GAISF)
2. Bureau du Pacte Mondial
3. Comité International Olympique (CIO)
4. Comité International Paralympique (CIP)
5. Conseil International pour l'Education Physique et la Science du Sport (CIEPSS)
6. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
7. ONU-Femmes
8. Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
9. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
10. Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
11. Agence Mondiale Antidopage (AMA)
12. Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO)
13. Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF)
14. Association mondiale des syndicats de joueurs professionnels
15. Association pour le Sport pour Tous International (TAFISA)
16. Comité International du Fair Play (CIFFP)
17. Comité International Pierre de Coubertin
18. Commonwealth
19. Conseil de l'Europe
20. Fédération Internationale de Football Association (FIFA)
21. Fédération Internationale de Natation (FINA)
22. Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU)
23. Fédération Mondiale de l'Industrie d'Articles de Sport
24. Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI)
25. Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)
26. PL4Y International
27. Play the Game/Danish Institute for Sport Studies
28. Peace and Sport (Organisation pour la Paix par le Sport)
29. Right to Play
30. Swiss Academy for Development
31. Union Internationale de Biathlon (IBU)
32. Women Sport International

Sports et jeux traditionnels

L'UNESCO reconnaît l'importance des **sports et jeux traditionnels** pour leurs valeurs culturelles intrinsèques et leur aptitude à accroître le niveau de participation à l'activité physique et au sport. Par des consultations collectives périodiques d'experts et d'organisations spécialisées, le travail de l'UNESCO en matière de sauvegarde et de promotion des sports et jeux traditionnels met l'accent sur la recherche scientifique, la création d'une encyclopédie en ligne, l'élaboration de lignes directrices et la création, à terme, d'une plate-forme internationale, avec la participation des parties prenantes concernées.

Collaboration avec l'UNESCO

Si l'action menée par l'UNESCO dans le domaine du sport a un impact, c'est grâce aux nombreux partenariats qu'elle a noués et aux contributions financières volontaires qu'elle reçoit. L'équipe de l'UNESCO chargée de la question du sport au Siège et hors Siège possède toute l'expérience voulue, qu'il s'agisse de l'élaboration de politiques internationales, de la gestion de projets ou de l'instauration d'une coopération avec les gouvernements, les grandes organisations sportives, les ONG spécialisées et les universités.

Afin de soutenir le programme de l'UNESCO en matière de sport, les particuliers et les personnes morales peuvent verser une contribution financière au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport ou au Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport.

www.unesco.org/shs/sport

Contact :

Section de la jeunesse et des sports

Secteur des sciences sociales et humaines

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

Courriel : sport@unesco.org

